

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/09/2023

### **Fabriques de territoires : Dominique Faure lance une nouvelle vague de sélection de tiers-lieux**

Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a lancé en lien avec France Tiers-Lieux, une nouvelle vague de sélection de Fabriques de territoires pour l'année 2023.

Au travers du programme « nouveaux lieux, nouveaux liens » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Gouvernement affirme son soutien continu au déploiement de tiers-lieux dans une perspective de cohésion des territoires, en donnant la priorité aux territoires sensibles et fragiles sur le plan socio-économique. En lien avec France Tiers-Lieux, le dispositif « Fabriques de territoires » a permis de soutenir 300 tiers-lieux entre 2020 et 2021 pour une subvention de fonctionnement de 50 000 euros par an pendant trois ans.

Une nouvelle vague nationale de soutien à cette dynamique des tiers-lieux est organisée pour l'année 2023. Le soutien de l'État a pour objectif de poursuivre le maillage territorial engagé par l'appel à projets des Fabriques de territoire lancé pour la première fois en 2020.

Seuls les territoires ne comptant à ce jour aucun tiers-lieu labellisé seront éligibles au dispositif de soutien : 80 projets seront retenus sur tout le territoire pour un soutien forfaitaire par projet de 50 000 euros en 2023.

L'État souhaite soutenir prioritairement les tiers-lieux ancrés dans leurs territoires et délivrant des services de proximité aux habitants des territoires d'implantation. Pour cela, seront prioritaires les projets mutualisant les fonctions habituelles des tiers-lieux et celles de lieux de services de proximité sous le format de tiers-lieux mixtes et multi-services afin de répondre à des besoins immédiats de la population.

Les tiers-lieux choisis devront être capables de contribuer à rendre les territoires plus accessibles, plus attractifs pour le tissu économique, plus sobres et mieux équipés. Ils devront également permettre le déploiement d'activités productives. Les projets sélectionnés devront enfin réunir les conditions d'une installation durable de ces offres associées aux besoins des acteurs, dans le territoire.

Les 380 Fabriques de territoire formeront une communauté de lieux ressources pour les territoires, animées par le groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux. Il participera à favoriser les coopérations entre les lieux pour renforcer leurs actions, valoriser leur rôle dans les transitions tant écologiques, productives, économiques que sociales et appuyer leur développement et leur pérennisation.



**Contact presse :**  
**Charlotte Schmitt**  
[relations.presse@anct.gouv.fr](mailto:relations.presse@anct.gouv.fr)  
Tél. : 07 62 61 50 25

20, avenue de Ségur, 75007 PARIS